



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 148<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

## Atelier sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques

Mardi, 26 mars 2024, 13:15 – 14:45 - Salle 4 du CICG

Atelier organisé en coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

### Note d'orientation

Bien que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) soit entrée en vigueur il y a plus de 25 ans, sa mise en œuvre varie considérablement selon les régions, les sous-régions et d'un État membre à l'autre. De nombreux États parties invoquent leur situation particulière, le commerce limité de produits chimiques toxiques et l'absence d'une industrie chimique importante, pour expliquer pourquoi la mise en œuvre de la CIAC n'est pas considérée comme une priorité législative ou politique au niveau national. Cependant, des lacunes importantes en matière de mise en œuvre sont aussi souvent invoquées. Ces lacunes dans la mise en œuvre risquent de compromettre le cadre juridique que la convention cherche à établir, de plus, aucun pays ne souhaite être le « maillon faible » d'une chaîne. La sensibilisation joue un rôle crucial pour dissiper ces idées reçues, en soulignant que chaque nation a la responsabilité de contribuer à un monde exempt d'armes chimiques.

De nombreux États parties ont adopté des dispositions d'application de la CIAC : 128 en intégralité, 33 partiellement et 32 qui doivent encore adopter des mesures. Les lacunes dans la mise en œuvre laissent la porte ouverte à des abus potentiels, en particulier dans un contexte turbulent et violent où l'utilisation à mauvais escient de matières chimiques facilement accessibles par des États et des acteurs non étatiques pourrait se produire lorsque les cadres législatifs ne sont pas en place pour atténuer les risques sans précédent liés à l'évolution de la technologie. La mise en œuvre de la CIAC n'est pas seulement un outil essentiel pour prévenir l'utilisation abusive de produits chimiques toxiques. Elle met également en évidence les mesures mises en œuvre pour poursuivre les infractions, contribuant ainsi à la mise en place d'un filet de sécurité mondial efficace contre les armes chimiques, en particulier en ce qui concerne les acteurs non étatiques violents et les criminels.

Un suivi soutenu et une liaison avec tous les acteurs concernés dans l'État partie sont essentiels pour traiter cette question. Étant donné que de nombreux États parties ne disposant pas d'une législation nationale complète ont déjà des projets de loi en attente d'approbation, l'accent est désormais mis sur la sensibilisation des parlementaires à la nécessité de faire progresser et d'adopter une telle législation ainsi que de la mettre en œuvre. C'est dans ce contexte que cet événement est organisé, dans le but d'améliorer la compréhension de l'importance de la CIAC et son rôle pour la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

### **Objectifs**

L'événement complémentaire vise à :

- souligner le rôle essentiel que jouent les parlements dans la mise en œuvre effective de la CIAC pour contribuer à la paix et à la sécurité mondiale, ainsi que dans d'autres domaines pertinents ;
- sensibiliser à l'existence de variations dans la mise en œuvre de la CIAC entre les États et les régions, en mettant l'accent sur les lacunes en matière de sensibilisation, de législation et de respect de la convention.
- répondre à d'éventuelles idées reçues sur la CIAC ;
- montrer les liens essentiels entre la mise en œuvre de la CIAC et la lutte contre la réapparition des armes chimiques et les menaces connexes posées par des acteurs non étatiques ;
- explorer les moyens par lesquels les parlementaires peuvent contribuer à garantir la réactivité face aux défis émergents ;
- offrir une opportunité de mise en réseau et de discussions ouvertes afin d'encourager la collaboration et l'échange d'idées entre les parlementaires, les experts et les parties prenantes.

F

#IPU148

L'atelier se déroulera en trois temps principaux

**1. Présentation : "Pourquoi la Convention sur l'interdiction des armes chimiques reste extrêmement importante pour la paix et la sécurité mondiale"**

**2. Discussion-débat : Le rôle des parlementaires dans la promotion de la mise en œuvre nationale de la CIAC : vers la paix, la sécurité et le développement**

**3. Séance interactive : "Prévenir la réapparition des armes chimiques"**

- 1) Existe-t-il des domaines spécifiques dans le cadre législatif national existant qui, selon vous, nécessitent une attention supplémentaire ou des modifications pour mieux répondre à la nature évolutive des menaces liées aux armes chimiques (par exemple, le développement, les considérations environnementales, etc.)
- 2) De votre point de vue, quels sont les défis à relever pour répondre efficacement aux menaces que représentent les acteurs non étatiques en matière d'armes chimiques ?
- 3) En qualité de parlementaires, comment les mesures législatives peuvent-elles être renforcées pour garantir une mise en œuvre solide de la CIAC dans votre pays et au niveau international ?
- 4) Selon votre expérience, quel rôle le contrôle parlementaire peut-il jouer pour garantir que le pays reste vigilant et réactif face aux nouveaux défis liés aux armes chimiques ?
- 5) Selon votre expérience, quelles sont les principales considérations et priorités que les parlementaires devraient garder à l'esprit lorsqu'ils plaident en faveur de mesures visant à prévenir la réapparition des armes chimiques et à faire face aux menaces émergentes d'acteurs non étatiques ?

**Cet événement sera interprété simultanément en anglais et français. Une collation légère et des rafraîchissements seront prévus.**